

lorsque la décision en question a été prise. Je n'étais pas membre du comité des transports à ce moment-là, mais ma province et ma circonscription étant en l'occurrence intéressées au premier chef, je me suis rendu à Saint-Jean lorsque le comité a tenu ses assises dans cette ville. Que le député de Burnaby-Seymour se rassure, c'était en dilettante; j'y suis allé à mes frais. Combien de membres du comité pourraient en dire autant? J'y suis donc allé à mes frais, car ces questions étaient du plus grand intérêt pour ma province et mes mandants. Je dirai même plus, j'ai observé le comité des transports au travail pendant que ses membres étaient à Saint-Jean. Je les ai regardé travailler, comme le disait le député de Saint-Jean-Est, du matin au soir.

Je les ai observés pendant qu'ils étaient absorbés par les problèmes qui leur étaient exposés. C'est à ce moment-là, je pense, que j'ai décidé de devenir membre du comité des transports, un comité actif, qui prenait réellement ses responsabilités au sérieux. Depuis, j'ai été nommé membre de ce comité. Nous avons entendu parler des appels, de la définition juridique du mot et de l'expression inter-jeter appel auprès du gouverneur en conseil. Toutefois, j'aimerais signaler qu'en dépit de l'aspect juridique de l'affaire, depuis l'ouverture de la session en septembre dernier, au moins six députés de Terre-Neuve se sont levés maintes et maintes fois pour lancer des appels. Car, en somme, ces six députés représentent six des sept circonscriptions électorales de Terre-Neuve, c'est-à-dire 86 p. 100. Je ne sais au juste s'il s'agit de 86 p. 100 des votants, mais en tout cas, il s'agit de 86 p. 100 des circonscriptions électorales. Six députés ont exhorté le gouvernement actuel à modifier la décision de cet organisme dit quasi-judiciaire, à propos du service-voyageurs de Terre-Neuve. Mais que je sache, jusqu'à maintenant nos instances ont été tournées en dérision. Ce n'est pas le genre de réception auquel on s'attendrait envers la jeune province du Canada.

• (9.50 p.m.)

Cet après-midi, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a dit qu'à son avis le comité en question avait inclus une recommandation en douce. C'est honteux qu'un député ministériel dise une chose pareille et c'est la preuve que les vis-à-vis n'ont pas confiance au régime des comités. C'est peu flatteur pour le président du comité et pour ses collègues.

Cet après-midi le député en question qui, sauf erreur, est versé en droit—qu'il plaise à

Dieu—a pontifié. Il connaissait les problèmes des transports à Terre-Neuve parce qu'il avait été à Saint-Jean. Alléluia! il est allé à Saint-Jean, capitale de Terre-Neuve. Il avait fait un voyage de 30 milles, par le train à l'aller et en autobus au retour. Il se vante ensuite de savoir ce qui se passe à Terre-Neuve, d'être un spécialiste des problèmes des transports dans cette province. Je déplore son absence, mais à la suite du spectacle qu'il a donné cet après-midi, je ne le lui reproche pas.

J'ai dit que j'allais rester calme et c'est ce que je fais. Voici comment je vois toute la question: les mains géantes, puissantes, calleuses, et vénérables du gouvernement s'abattent sur quiconque ose le défier. Parfois j'ai l'impression que Jack Pickersgill hante cette Chambre.

Nous parlons de la Commission des transports comme d'un organisme quasi-judiciaire du gouvernement actuel. Je n'aime pas porter des jugements personnels, monsieur l'Orateur, et j'espère que mes propos ne seront pas interprétés ainsi. Je n'aime pas non plus porter un jugement sur un organisme judiciaire, si la Commission des transports en est un. Mais lorsque la Commission a examiné la demande du National-Canadien pour supprimer le service-voyageurs à Terre-Neuve, elle n'a pas agi en tant qu'organisme quasi-judiciaire, mais à titre d'organisme élevé à la dignité de *béni-oui-oui*. Il ignorait tout du sujet qu'il tranchait. On en a bien eu la preuve...

M. Perrault: Pourquoi n'avez-vous pas présenté une objection officielle à ce moment-là?

M. Peddle: On en a présenté une.

M. Perrault: Qui?

M. Peddle: On en a présenté une, monsieur l'Orateur. J'espère que ces propos se rattachent à la motion, mais à l'appui de la demande d'abandon du service-voyageurs à Terre-Neuve, le National-Canadien a présenté des chiffres indiquant un déficit de \$918,000 en 1966. Je voudrais contester ce chiffre, et m'assurer aussi de quelle façon cet organisme quasi-judiciaire l'a compris. Le montant de \$918,000, représentait en moyenne \$1.85 par personne à Terre-Neuve, et si c'est ce qu'il en coûte pour faire marcher un réseau de transport provincial, voilà la «belle affaire» à laquelle tout le monde s'oppose.

Avec toutes ces belles expressions juridiques, telles que «quasi-judiciaire» et ainsi de suite, monsieur l'Orateur, je pourrais parler indéfiniment, mais je crois qu'il est temps que je me rassois.